



## Dénonciation d'un abus de faiblesse (personne sous tutelle)

-----  
Par Visiteur

J'ai appris récemment que la maison voisine, où habitait une personne un peu "simple", peut être placée sous tutelle je n'en suis pas sûre, avait vendu sa maison et son terrain à l'époque(1993) pour une bouchée de pain à un certain Mr X, qui a profité de sa faiblesse car il ne s'est pas rendu compte du prix que valait sa maison. L'acheteur Mr X a réitéré en achetant d'autres maisons à des personnes âgées sans héritier ou en se faisant coucher sur un testament (il doit d'ailleurs avoir des pb avec des familles).

Comment faire pour dénoncer ses agissements, y a t il prescription ? A qui dois\_je m'adresser (DDASS ?). Je n'ai pas la nouvelle adresse du vendeur.

Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Comment faire pour dénoncer ses agissements, y a t il prescription ? A qui dois\_je m'adresser (DDASS ?). Je n'ai pas la nouvelle adresse du vendeur.

Avez vous des preuves de ce que vous avancez?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

non je n'ai pas de preuves, sauf que le bien qui a été acheté était très inférieur à ce qu'il valait : disons environ 30 000 FRANCS une maison que ces personnes habitaient + un terrain à bâtir d'env 2000 M2 dans le village. Aujourd'hui 15 ans après la maison n'a jamais été habitée, les seuls travaux réalisés sont des tuiles changées. Cette maison, sans le terrain à bâtir, est en vente à 50 000 euros.L'immobilier a augmenté, mais pas dans ces proportions. Il devait attendre la fin des plus-values. De plus, l'acheteur est connu comme étant "magouilleur" et à acheter plusieurs maisons dans les environs, qu'il revend.

Quelles preuves faut-il apporter ? délai de prescription ?

Merci de votre réponse.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quelles preuves faut-il apporter ? délai de prescription ?

Tout d'abord il y a prescription et quand bien même cela ne serait pas le cas, un propriétaire est en droit de vendre à un prix totalement inférieur. Ensuite si effectivement il y a un abus de faiblesse il appartient à celui qui en est victime d'agir.

Bien cordialement